UNSS 2016

VERS UNE GENERATION RESPONSABLE

LES JEUNES OFFICIELS

UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

LES DIFFERENTS ROLES POSSIBLES

PROGRAMME 2015-2016

Responsable communication UNSS : Thibault Tressières
thibault.tressieres@gmail.com

JE SUIS JEUNE OFFICIEL A l'UNSS

PREAMBULE

Ce mémento doit aider l'élève du collège ou du lycée à s'impliquer dans les différents rôles possibles au sein de son Association Sportive (AS) dans le cadre de l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire). Toute vie associative nécessite une organisation. Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences. Il doit pour cela trouver dans ce livret et dans la formation qui lui sera proposée les contenus nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

L'UNSS au travers de ces différentes rencontres, compétitions et formation permet aux jeunes licenciés de s'impliquer dans les différents rôles tels que jeune arbitre, jeune juge, jeune reporter, jeune coach, jeune dirigeant/vice-président élève, jeune organisateur.

La circulaire du 18 août 2010 confirme cet engagement et nous incite à valoriser le jeune officiel par la remise d'un diplôme et ou une attestation. Cette fonction contribue non seulement au développement de sa personne par les différentes responsabilités qu'il occupe, mais lui permet aussi d'acquérir des connaissances et des compétences reconnues et valorisées au sein de l'UNSS.

La note de service n° 2014-073 du 28 mai 2014 ayant pour objet la mise en œuvre du décret n° 2014-460 du 7 mai 2014 relatif à la participation des enseignants d'éducation physique et sportive aux activités sportives scolaires volontaires des élèves stipule : « …Ainsi au sein de chaque AS de collèges et de lycées, ils (les enseignants) contribuent à la construction du projet d'AS, partie intégrante du projet d'établissement, autour de deux axes principaux :

- La pratique d'activités physiques, sportives et artistiques …..dans le cadre de l'UNSS.
- L'apprentissage des responsabilités avec l'exercice de la fonction de Jeunes Officiels et la formation afférente, ainsi que la participation à la vie de l'AS et à l'organisation des activités de l'association, contribuant par la même à l'éducation de la citoyenneté… ».

La mobilisation de l'école pour les valeurs de la République du 22 janvier 2015 par le Ministère rappelle l'importance du parcours citoyen dans la vie associative et plus particulièrement dans la mesure 3 : « La vice-présidence des associations sportives par les élèves sera systématisée, et les prises de responsabilité au sein des associations sportives valorisées. Les formations de jeunes coaches et de jeunes arbitres seront développées ».

SOMMAIRE

Je suis Jeune Officiel à l'UNSS		page 3
Vers une génération responsable : tous les rôles		Page 5
Jeune arbitre/juge	Fiche 1	page 6
Jeune dirigeant / Vice-président élève	Fiche 2	page 8
Jeune coach	Fiche 3	Page 13
Jeune organisateur	Fiche 4	Page 15
Jeune reporter	Fiche 5	Page 18
Jeune secouriste	Fiche 6	Page 20
Comment enrichir sa formation		Page 22
L'ambassadrice JO Charlotte Girard		Page 23
Organigramme d'une AS		Page 24
Modèles attestations et diplômes	En cours de modification	

UNSS 2016

UNSS
UNION NATIONALE
DU SPORT SCOLAIRE

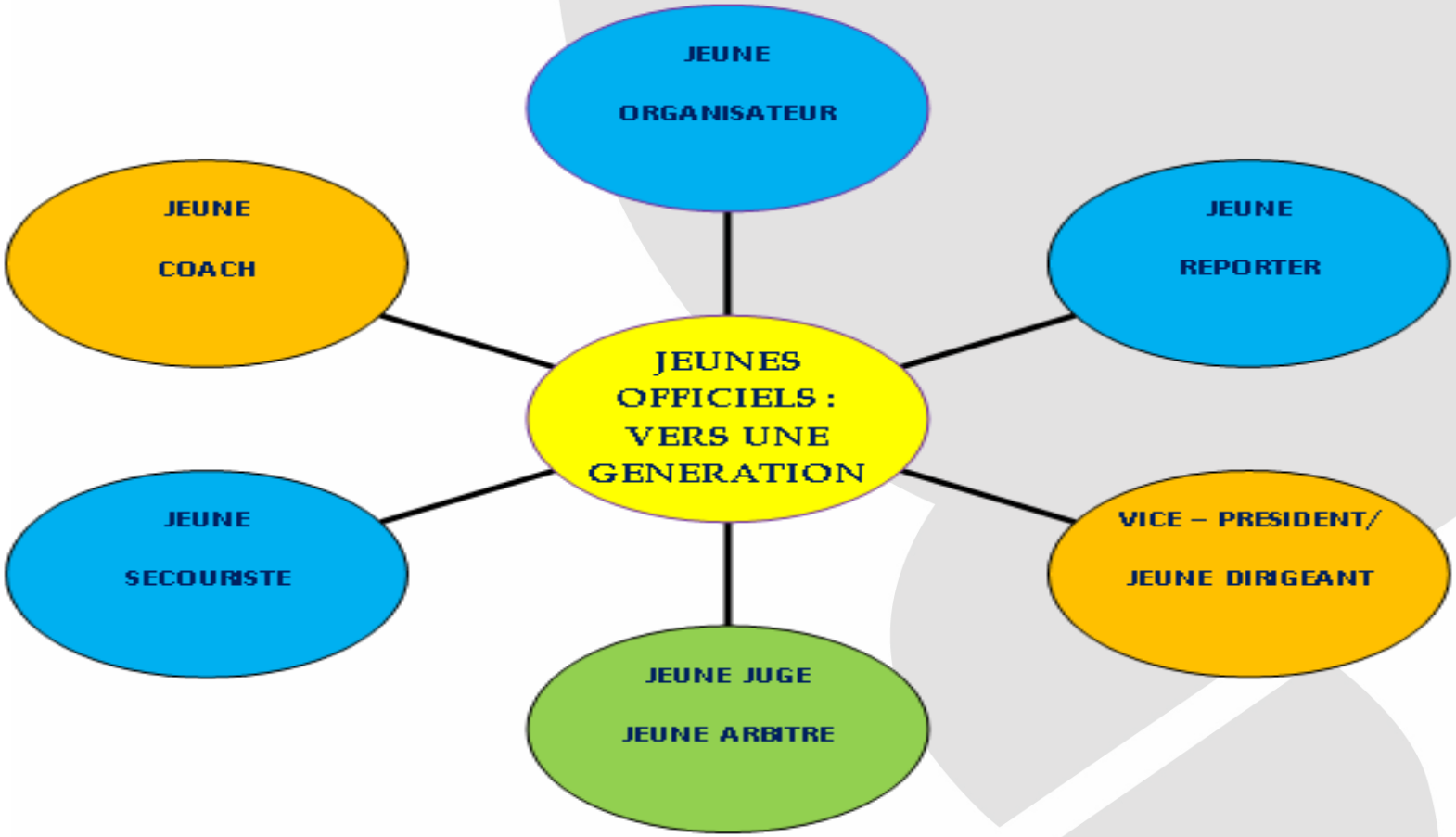

Rôle de Jeune juge/arbitre- Chaque activité a un livret Jeune arbitre spécifique à l'activité concernée. Les certifications nationales permettent une inscription et une valorisation du parcours de formation à l'option facultative EPS au baccalauréat EPS général et professionnel (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

Autres rôles - Ils peuvent être développés au sein de chaque association sportive et à tous les niveaux. Les jeunes dirigeants/Vice-président élève, les jeunes organisateurs, les jeunes reporters et les jeunes secouristes peuvent obtenir **une certification du niveau départemental au niveau académique** en référence à l'item « multi activités ».En revanche le jeune coach peut obtenir une certification en référence à l'activité pour laquelle il intervient. Des validations nationales d'engagement et d'implication dans la vie associative doivent être impérativement valorisées.

FICHE 1 : JEUNE JUGE/ARBITRE

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation afin de pouvoir officier au sein des rencontres sportives, de s'engager dans la vie associative et ce, dans le cadre de l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

Ainsi, devenir Jeune juge/arbitre c'est :

- apprendre à faire des choix et s'y tenir,
- appréhender très vite une situation,
- mesurer les conséquences de ses actes,
- acquérir au cours de sa formation les connaissances et les compétences inhérentes aux différents rôles sociaux nécessaires aux exigences de l'activité (arbitre, juge, chronométreur, starter, table de marque…),
- prendre et assumer des responsabilités.

Ce rôle est maintenant valorisé par la possibilité offerte aux jeunes lycéens de s'inscrire à l'option facultative EPS au baccalauréat général et au baccalauréat professionnel dont les conditions de mises en œuvre sont les suivantes :

La circulaire n°2012-093 du 08 juin 2012 précise que *« les jeunes officiels certifiés au niveau national ou international… peuvent valider un enseignement facultatif ponctuel à l'identique des sportifs de haut niveau. Les listes des candidats concernés sont proposées par les fédérations sportives scolaires ».*

La création d'une unité facultative d'EPS pour le baccalauréat professionnel : « …*les candidats scolaires des établissements publics et privés engagés à haut niveau dans le cadre du sport scolaire, lauréats des podiums nationaux et jeunes officiels certifiés de niveau national ou international »* valident automatiquement la note de 16/20. L'entretien sur 4 points est obligatoire (arrêté du 07/07/15 et BO n°32 du 03/09/15).

En conséquence :

- l'évaluation rend compte des compétences acquises du jeune juge/jeune arbitre aux différents niveaux de certification (départementale, académique, nationale, internationale). Cela suppose la mise en place d'une cohérence et d'une progression dans la formation,
- pour prétendre aux 16 points de l'enseignement facultatif ponctuel, le jeune doit avoir officié et obtenu sa certification durant sa « scolarité en classe de seconde ou première de lycée d'enseignement général et technologique » à l'occasion d'un championnat de France UNSS (*circulaire n° 2013-131 du 28-8-2013)*,

La validation d'un niveau national du jeune juge/jeune arbitre doit au minimum correspondre au niveau 5 de compétence exigé dans le cadre de l'enseignement facultatif au baccalauréat EPS.
Une fiche d'évaluation harmonise l'ensemble des activités sportives. Une moyenne de 14/20 (théorie et pratique) permet d'acquérir la certification nationale sur un championnat de France.
Cette formation est assurée au sein de chaque AS.
Un livret spécifique par activité est dédié à cette formation. Il est téléchargeable sur le site www.unss.org

Le jeune juge/arbitre est reconnaissable par un maillot de couleur verte :

1. S'engager à respecter la chartre de l'UNSS
2. Connaitre les règles de l'activité
3. S'investir dans les différents rôles lors d'une manifestation
4. Satisfaire aux exigences de la certification
5. Actualiser ses connaissances
6. Assurer le suivi de sa formation
7. Parfaire sa formation en consultant des documents complémentaires

- Le contenu des compétences à acquérir pour chaque niveau est mentionné dans les livrets spécifiques par activité « Je suis jeune Arbitre en … »

FICHE 2 : VICE PRESIDENT/JEUNE DIRIGEANT

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune dirigeant/ vice-président élève mise en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.
Chaque licencié doit pouvoir trouver sa place comme bénévole de l'AS en fonction de ses motivations et de ses compétences. Il doit, pour cela, trouver dans ce livret, et dans la formation qui lui sera proposée les contenus nécessaires à son engagement responsable tout au long de son parcours.

Le jeune dirigeant/ vice-président est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Ainsi, devenir Jeune dirigeant / vice-président élève, c'est :

- découvrir la vie associative et son organisation scolaire/fédérale,
- se porter volontaire auprès du professeur d'EPS (animateur d'AS), s'engager dans la vie associative de son établissement,
- comprendre les missions d'un bénévole et se sentir concerné par les enjeux éducatifs,
- participer aux décisions, faire preuve d'initiatives et prendre des responsabilités au sein d'une équipe,
- suivre une formation pour améliorer l'efficacité de son engagement,
- s'investir dans un projet individuel et/ou collectif,
- en tant qu'ambassadeur de son AS, communiquer avec l'ensemble des interlocuteurs (au sein de son établissement et à l'extérieur),
- mesurer les enjeux sociaux, économiques et environnementaux,
- inscrire ses expériences dans le passeport jeune officiel MAIF,
- savoir qu'un vice-président élève qui siège au comité directeur de l'association sportive de son établissement est élu pour un mandat,
- représenter son AS au conseil d'administration,
- valider des compétences dans le cadre de la reconnaissance des acquis au travers les différentes fonctions (administration, animation sportive et communication).

➢ **Aide à une mise en place de formation :**

- S'appuyer sur les partenaires : CDOS, CROS, Ligue de l'Enseignement
- Les formations doivent en priorité se faire sur le temps scolaire et dans les établissements
- Mettre en place des formations de président
- Mettre en place des formations de formateur
- Se rapprocher des formations de délégués au sein des EPLE et des CVL
- Mettre en place des formations au sein des districts
- Rendre les formations interactives : par exemple séquences de formation, élaboration de projet, évaluation etc
- Présentation du guide du chef d'établissement (per dir) au VP élève ainsi qu'aux partenaires potentiels
- Donner une place aux Jeunes dirigeants dans les établissements

- **Au plan** départemental:
  - orienter les axes de travail avec les CVL pour établir un vrai partenariat.
  - envoyer un message fort aux per-dir afin de les sensibiliser au caractère citoyen et transversal du rôle du Jeune Dirigeant/VP élèves.
  - Création d'une journée départementale de formation dans le cadre du parcours citoyen (hors mercredi) en relation avec le DASEN et les IA IPR EPS.

- **Au plan régional** :
  - l'absolue nécessité de création du CRJO
  - encourager les SR UNSS à prendre contact avec les partenaires institutionnels locaux dans le cadre des formations et des accompagnements d'actions citoyennes.
  - Création d'une journée académique de formation dans le cadre du parcours (hors mercredi) en relation avec le Recteur et les IA IPR EPS.

- **Au plan national** :

  - Mise à disposition d'un formateur national : Charlotte Girard est disponible pour encadrer une formation Jeune dirigeant/VP élèves dans les régions et départements.
  - Essayer d'obtenir une journée nationale de formation citoyenne impulsée par la Présidente de l'UNSS

➢ **Les cinq préconisations nationales issues de la table ronde du 11 juin 2015:**

- À l'échelle de l'établissement, encourager la mise en place d'un tutorat dans chaque phase de la formation du Vice-président et Jeune dirigeant élève
- Mutualiser les formations relatives à la prise de responsabilités à l'échelle de chaque établissement
- Renforcer le rapprochement avec les partenaires / Comité National Olympique et Sportif Français, Ligue de l'Enseignement et MAIF qui sont rompus à la formation à l'engagement citoyen
- Création à l'échelle de chaque académie d'une Commission Régionale des Jeunes Officiels ayant pour mission la formation et la diligence des professeurs d'Education Physique et Sportive et ce notamment sur le dossier Vice-Président et Jeune Dirigeant élève
- Création à l'échelle nationale d'une Journée de l'Engagement Associatif dans le parcours citoyen de l'élève, à l'instar de la Journée Nationale du Sport Scolaire

1/<u>Les fonctions possibles en tant que jeune dirigeant :</u>

✓ **Vice-président d'AS**

Je suis élu(e) par l'assemblée générale de mon AS

✓ **Trésorier adjoint d'AS**

- Je m'initie à la trésorerie de l'AS (affiliation, subventions, dépenses, utilisation de logiciels…)
- Je peux participer aux dépenses de l'AS
- Je fais le point régulièrement sur le suivi des licences
- Je participe à l'organisation des déplacements
- J'aide à la recherche de partenariats

✓ **Secrétaire adjoint d'AS**

- J'apporte mon aide à la saisie des licences et à l'inscription aux compétitions.
- Je vérifie la conformité des documents pour l'inscription (certificat médical, autorisation parentale).
- Je participe à la rédaction et à la diffusion de compte-rendu de réunions.
- J'assure la diffusion des informations (calendrier des rencontres, horaires des entraînements, sorties sportives, résultats et reportages).
- J'aide à l'organisation de l'Assemblée Générale et aux réunions d'AS.
- Je participe à la mise à jour du palmarès et des statistiques sportives du module « la vie de l'AS »

2/ Mes droits et mes obligations :

- Je découvre à l'AS l'apprentissage de la vie associative :
- Je connais les principes de la loi 1901 (engagement bénévole, droits et devoirs)
- Je connais les statuts de l'UNSS (exemple : organisation du comité directeur)

- Je suis à l'écoute, je communique et j'assure le suivi :

  - Je suis un relais entre le président de l'AS (chef d'établissement), les animateurs d'AS (professeurs d'EPS) et la communauté éducative.
  - Je suis un représentant et le porte-parole des élèves licenciés de l'AS.
  - Je suis un relais du conseil de la vie collégienne ou lycéenne pour les questions relatives à l'AS.
  - Je communique avec le vice-président parents d'élèves.
  - Je peux être amené à lire le code sportif sur les Championnats de France organisés dans mon académie et à participer au palmarès en tant que jeune officiel dirigeant.
  - Je peux être amené à l'organisation d'une cérémonie de récompenses des licenciés de l'AS.

3/ Je contribue à la mise en œuvre du projet de l'AS :

- J'apporte ma contribution à l'élaboration du projet l'AS.
- Je suis force de propositions pour l'animation de l'AS.
- Je constitue une aide à l'élaboration du calendrier de l'AS (jours d'entraînement et de compétition, participation à des évènements promotionnels, fête de l'AS…).
- Je participe à la gestion du site internet de l'AS.
- Je participe à la présentation de l'Assemblée Générale.
- Je suis convié aux réunions avec les partenaires (clubs civils, collectivités territoriales), et je les invite aux temps forts de l'AS.
- Je participe à l'organisation de la remise des récompenses en fin d'année
- Je participe à l'opération « tutorat » favorisant les relations inter degrés (accueil des nouveaux élèves en collège et en lycée)

CERTIFICATIONS

Précisions communes :

- un vice-président élève, étant élu, ne peut pas prétendre à un niveau de certification.

- un vice-président élève qui occupe la ou les fonctions d'un jeune dirigeant peut-être évalué selon les mêmes protocoles mis en place et peut accéder aux différents niveaux de certification.
- les différents niveaux de certifications proposés ci-dessous constituent une aide dans le parcours de formation des jeunes dirigeants et doit conduire à la remise d'un diplôme.

- une certification du jeune dirigeant est validé si :

  - Il a participé aux 2 stages de formation
  - Il a remis son dossier
  - Il a participé à l'organisation d'un évènement
  -

- La certification nationale n'est pas possible pour ce niveau d'implication.
  Seul un diplôme doit être remis pour valider sa formation et son implication

Niveau Départemental :

Pré-requis : avoir participé à une formation au sein de son association sportive ou de son district

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE DIRIGEANT	Maîtriser **une** des fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées dans la fiche 2
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Pour obtenir le niveau départemental, il faut : - Avoir participé à une formation organisée par le service départemental en liaison avec des structures compétentes dans ce domaine (exemple : CDOS ou autres) - Acquérir les tâches/rôles liés à la fonction évaluée - Avoir validé sa formation à partir d'un projet élaboré et mis en place au cours de l'année scolaire au niveau départemental

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental avec la mention de ce niveau et de ce rôle sur sa licence.

Niveau Académique :

Pré-requis : avoir participé à une formation avec son association sportive et en liaison avec le service départemental et justifier de son niveau départemental

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE DIRIGEANT	Maîtriser **deux** fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées selon les compétences précisées dans la fiche 2
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Pour obtenir le niveau académique, il faut : - Avoir participé à une formation organisé par le service académique en liaison avec des structures compétentes dans ce domaine (exemple : CROS ou autres) - Acquérir les tâche/rôles liées aux 2 fonctions évaluées - Avoir validé sa formation à partir d'un projet élaboré et mis en place au cours de l'année scolaire au niveau régional

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique avec la mention de ce niveau et de ce rôle sur sa licence.

- **Niveau National**

Pré-requis : avoir participé à une formation avec son association sportive et en liaison avec le service académique et justifier de son niveau académique

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE DIRIGEANT	Maîtriser **trois** fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées dans la fiche 2
PAS DE CERTIFICAION POSSIBLE MAIS OBLIGATION DE REMETTRE UN DIPLOME DE FORMATION	Pour obtenir le niveau national, il faut avoir participé à une formation académique en liaison avec le Service Régional de l'UNSS et le Comité Régional Olympique et Sportif L'élève doit avoir participé à la réalisation d'un projet académique et national sous la forme d'un engagement et sur la mise en place d'une compétition de niveau national ou international - Acquérir les tâches/rôles liés aux 3 fonctions évaluées - L'élève doit s'impliquer dans l'organisation d'un évènement et en devenir le représentant

Remise d'un diplôme mentionnant sa formation et son implication

FICHE 3 : JEUNE COACH

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS devra développer la formation de jeunes coaches – animateurs, diverses remontées des enseignants d'EPS prouvant que les élèves prennent souvent en charge des tâches liées à l'échauffement, l'entraînement, la tactique, la stratégie, l'encadrement ».

Les orientations du MEN du 22 janvier 2015 à l'occasion de la Grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République (mesure 3) rappel à la valorisation de l'engagement associatif des élèves par « les formations des jeunes coaches et des jeunes arbitres seront développées ».

Ainsi l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune coach mis en place en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune coach se définit comme un élève licencié à l'UNSS qui connaît l'activité mais qui adopte une attitude respectueuse, loyale, constructive et citoyenne

Le jeune coach appartient à l'équipe. Selon l'activité, il est joueur et coach. Les compositions d'équipe ne sont pas modifiées.

Le jeune coach est reconnaissable par un tee-shirt de couleur orange dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Les tâches essentielles sont celles de :

Connaître l'activité - Se former - Entrainer - Manager - Diriger – Evaluer - Choisir - Organiser- Se maîtriser

Ainsi, devenir Jeune coach, c'est :

- assister l'animateur d'AS sous sa responsabilité et en présence de celui-ci
- être capable d'assurer l'encadrement et l'animation d'un groupe de licenciés dans une activité proposée à l'AS ou /et par l'UNSS
- perfectionner ses connaissances spécifiques dans l'activité : techniques, tactiques, règlementaires, etc
- faire preuve d'autorité, de respect et de mise en confiance
- participer aux choix et prises de décisions du calendrier sportif
- participer à l'encadrement des entrainements et au suivi des équipes lors des déplacements
- être capable d'assister l'enseignant en compétition (manager) ou à l'occasion de sorties.
- contribuer à la gestion du matériel sportif (suivi, renouvellement, commandes)
- être soucieux d'accompagner les nouveaux licenciés pour fidéliser leur engagement à l'AS
- être manager
- être autonome : anime une ou plusieurs séquences de travail proposées par l'animateur d'A.S

- être capitaine de vestiaire
- Faire des choix, évalue, adapte ses propositions

➢ **Intégration d'un jeune coach pour l'année scolaire 2015-2016 dans certaines activités sportives (cf fiches sports)**

Cadre utilisé par les membres de CMN pour évaluer l'engagement du jeune coach

HORS RENCONTRE/COMPETITION			**PENDANT RENCONTRE/COMPETITION**		
Co anime	**Anime**	**Dirige**	**Assiste**	**Conseille**	**Dirige**
L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève est seul face au groupe mais applique les consignes du professeur	L'élève décide et assume	L'élève est sous la responsabilité du professeur : duo	L'élève gère la rencontre en respectant les choix du professeur	L'élève est en autonomie complète

Déclaration en ligne sur OPUSS pour toutes les compétitions/rencontres d'un jeune coach à l'inscription/engagement et <u>non obligatoire</u>

A l'issue de la rencontre/compétition, avis de l'organisateur à porter sur la feuille de match (sport collectif) ou autre support à remonter au service organisateur pour saisie sur OPUSS

VALIDATION DE L'ENGAGEMENT

- le Jeune coach peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS, animateurs d'AS ou l'encadrant de l'équipe jusqu'aux phases régionales
- Sur un championnat de France : soit il continue à assumer sa fonction de jeune coach en binôme, soit il en assume seul le rôle sur le banc de touche
- Validations:
  - Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat auquel il officie
  - Championnat de France : si son équipe <u>monte</u> sur le podium et si lui seul a officié dans le rôle d'entraîneur, sans adulte à ses côtés, un diplôme national lui sera délivré.

FICHE 4 : JEUNE ORGANISATEUR

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune organisateur en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires

Le jeune organisateur est reconnaissable par un tee shirt de couleur bleue dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS.

Ainsi, devenir Jeune organisateur, c'est :

- s'investir dans l'organisation de la vie de l'AS,
- participer à la réalisation d'un projet concret,
- se répartir en équipe les tâches à réaliser,
- se poser les questions sur une organisation : quand, quoi, comment, avec qui et où ?
- comprendre le pourquoi d'être jeune organisateur.

➢ **Je suis un acteur impliqué dans le secrétariat d'évènements**

➢ Contrôler des licences, procéder à la saisie informatique et aux affichages
➢ Avoir une capacité d'écoute et de compréhension des problèmes
➢ Assurer les liens entre les résultats et la saisie (navette)
➢ Connaître l'évènement et son déroulement
➢ Se familiariser avec les outils liés à la gestion de la compétition
➢ Publier les résultats rapidement

➢ **Je suis un acteur impliqué dans l'animation**

- Connaître l'évènement et son déroulé
- Connaître les officiels et les participants présents
- Etre capable de gérer une cérémonie protocolaire
- Animer l'évènement en fonction des activités
- Etre référent d'une délégation (guide et/ou interprète) d'une discipline au sein de l'AS, être le relais de son AS
- Connaitre les objectifs liés au développement durable : éviter les bouteilles d'eau, éviter les gobelets, trier les déchets, ne pas gaspiller la nourriture, penser à fermer les lumières, ne pas laisser couler l'eau, privilégier les déplacements collectifs et pédestres, etc.
- Favoriser les informations et les expositions liées aux problématiques éducatives du développement du sport à l'UNSS : la santé, le dopage, le développement durable, le sport partagé, le sport et les filles, les quartiers prioritaires

➢ **Je suis un acteur impliqué dans la recherche de sponsors ou de partenariats**

- S'intéresser à l'environnement économique et social
- Rechercher un ou plusieurs partenaires locaux et tenir son engagement
- Apprendre à présenter un dossier de partenariat

CERTIFICATIONS

La certification nationale n'est pas possible pour ce niveau d'implication.
Seul un diplôme doit être remis pour valider sa formation et son implication

Niveau Départemental :

Pré-requis : avoir participé à une formation au sein de son association sportive ou de son district

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE ORGANISATEUR	Choisir et maîtriser **une** des fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées dans la fiche 4
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Pour obtenir le niveau départemental, il faut : - Avoir participé à une formation organisée par le service départemental en liaison avec des structures compétentes dans ce domaine - Acquérir les tâches/rôles liés à la fonction choisie et évaluée - Avoir validé sa formation à partir d'un projet élaboré et mis en place au cours de l'année scolaire au niveau départemental

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau départemental avec la mention de ce rôle sur sa licence.

Niveau Académique :

Pré-requis : avoir participé à une formation avec son association sportive et en liaison avec le service départemental et justifier de son niveau

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE ORGANISATEUR	Choisir et maîtriser **une** des fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées selon les compétences précisées dans la fiche 4
PROTOCOLE DE CERTIFICATION	Pour obtenir le niveau académique, il faut : - Avoir participé à une formation organisée par le service académique en liaison avec des structures compétentes dans ce domaine - Acquérir les tâches/rôles liés à la fonction choisie et évaluée - Avoir validé sa formation à partir d'un projet élaboré et mis en place au cours de l'année scolaire au niveau régional

Répondre au protocole de certification permet :

- L'acquisition du niveau académique avec la mention de ce rôle sur sa licence.

Niveau National :

Pré-requis : avoir participé à une formation avec son association sportive et en liaison avec le service académique et justifier de son niveau académique

RÔLES	COMPÉTENCES – ACQUISITIONS
JEUNE ORGANISATEUR	Choisir et maîtriser **une** des fonctions dans le cadre de l'investissement à l'Association Sportive selon les compétences précisées selon les compétences précisées dans la fiche 4
PAS DE CERTIFICAION POSSIBLE MAIS OBLIGATION DE REMETTRE UN DIPLOME DE FORMATION	Pour obtenir le niveau national, il faut : -Avoir participé à une formation académique en liaison avec le Service Régional de l'UNSS. - Acquérir les tâches/rôles liés à la fonction choisie et évaluée L'élève doit avoir participé à la réalisation d'un projet académique et national sous la forme d'un engagement et sur la mise en place d'une compétition de niveau national ou international

Remise d'un diplôme mentionnant sa formation et son implication

FICHE 5 : JEUNE REPORTER

En référence au bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 « L'UNSS favorise l'organisation, le reportage, la gestion d'une rencontre ou d'une compétition : les jeunes compétiteurs peuvent être accueillis, encadrés, interviewés par des personnes de leur âge, l'UNSS veillant à rendre conviviale la situation compétitive.

L'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune reporter en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires. Sa présence sur les rencontres permet de garder une trace de chaque évènement et d'en faire la promotion.

Le jeune reporter est reconnaissable par un tee shirt de couleur bleue dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS

Ainsi, devenir Jeune reporter, c'est :

- apprendre à filmer, photographier
- réaliser des interviews de sportifs ou de personnalités
- rédiger une brève ou un article relatif aux manifestations
- établir un plan de communication
- respecter les différents acteurs
- rentrer en relation avec le responsable de l'organisation
- connaître globalement l'activité
- être sensible à l'esprit du jeu
- être impartial et ouvert d'esprit
- diffuser l'information au plus grand nombre (journal et sites de l'établissement, réseaux sociaux et presse locale …)
- mettre en valeur la qualité des prestations des sportifs et des organisateurs

CONSEILS PRATIQUES (non exhaustif) :

- **POUR REALISER UNE INTERVIEW**

- s'informer sur les personnes qu'il va interviewer (cursus, résultats sportifs)
- connaître le « pourquoi » de son interview et ce qu'il cherche à montrer
- poser des questions impartiales
- être à l'écoute et poli
- s'exprimer dans un langage adapté, clair et non familier
- utiliser des phases courtes

- **POUR REALISER UNE BREVE, UN ARTICLE**

- répondre aux questions : pourquoi, quand, quoi, comment, avec qui et où ?
- faire des phrases courtes
- organiser ses idées

- **POUR REALISER UN REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE**

- savoir utiliser un appareil photographique numérique et ses différentes fonctionnalités
- connaître les différents plans : plan général, plan d'ensemble, plan moyen, plan américain, gros plan, très gros plan
- connaître la lumière, le cadrage
- présenter le reportage, réaliser un power point avec commentaires

- **POUR REALISER UN REPORTAGE VIDEO**

- savoir utiliser une caméra numérique et connaître les différentes fonctionnalités
- connaître les différents plans
- connaître les principaux mouvements de caméra, la lumière, le cadrage, les séquences de temps, animer les prises de vue, varier les angles et les déplacements
- scénariser le projet
- connaître les différents formats de fichier image
- mettre en ligne le reportage

- **SAVOIR COMMUNIQUER AVEC LES RESEAUX SOCIAUX**

- Comprendre et maîtriser les codes

- Comprendre et maîtriser le langage

- Connaître les moments où les messages doivent être postés

CERTIFICATIONS

- le Jeune reporter peut être en binôme avec l'enseignant d'EPS animateurs d'AS, ou autres personnes de la communauté éducative

- Certifications:
  - Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat sur lequel il officie
  - La certification nationale ne s'acquiert pas pour ce niveau d'implication.

- Remise d'un diplôme mentionnant sa formation et son implication est indispensable et obligatoire

FICHE 6 : JEUNE SECOURISTE

L'arrêté du 19 septembre 2005 complétant l'arrêté du 17 décembre 2003 portant habilitation ou agrément de divers organismes ou associations pour la formation au brevet national d'instructeur de secourisme le ministère de l'Éducation nationale a obtenu une habilitation nationale pour la formation initiale et continue des instructeurs de secourisme (PSC1).
Chaque rectorat doit obtenir du ministère de l'éducation nationale un certificat de condition d'exercice pour organiser les formations aux premiers secours des formateurs et des élèves.
L'arrêté du 4 septembre 2012 fixe le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « pédagogie appliquée à l'emploi de formateur en prévention et secours civiques ».

Le **socle commun de connaissances et de compétences** défini par le décret n°2006-830 du 11 juillet 2006 intègre l'acquisition de savoirs et de comportements réfléchis face aux accidents.
Ainsi, figure parmi les compétences sociales et civiques (compétence 6 du socle) « [...] vivre ensemble par l'appropriation progressive des règles de la vie collective, et [...] porter secours : l'obtention de formation aux premiers secours certifie que cette capacité est acquise .... ».
Des **actions de formation aux premiers secours** sont organisées en collège et en lycée dans le cadre du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CESC), dispositif destiné à organiser notamment l'éducation à la citoyenneté et à la prévention des comportements à risques.

Au collège, une attestation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) est délivrée aux élèves de 3ème de collège ayant suivi la formation aux premiers secours (article D 312-41 du code de l'éducation). Cette attestation est un certificat de compétences de citoyenneté sécurité civile - PSC1 qui atteste de l'aptitude à prévoir les risques et à réaliser les gestes élémentaires de secours aux personnes en situation de détresse physique. Elle est une composante du livret personnel de compétences du socle commun (2ème alinéa de l'article D 311-7 du code de l'éducation).

Au lycée, les élèves peuvent suivre :
- une formation au PSC1 lorsqu'ils n'en ont pas bénéficié au collège,
- une formation continue pour actualiser leurs connaissances.

La voie technologique ou professionnelle, les élèves, suivent une formation de sauveteur Secouriste du travail (SST), dans le cadre de l'enseignement qui leur est dispensé sur la santé et la sécurité au travail dans certaines spécialités. Seuls sont habilités à dispenser cette formation, les titulaires du "certificat d'aptitude pédagogique de SST," à jour de leur formation continue.
La formation au PSC1 est dispensée et validée par un formateur en prévention et secours civiques à jour de sa formation continue, inscrit sur la liste des formateurs académiques ou issu d'un organisme habilité ou agréé par le ministère chargé de l'intérieur.

Le bulletin officiel de l'Education Nationale du 19 septembre 2013 rappelle que « l'UNSS encourage les jeunes licenciés à devenir "jeunes secouristes" et à officier lors des compétitions scolaires qu'elle organise, apportant ainsi les premiers soins auprès des blessés ».

Ainsi, l'élève du collège ou du lycée a la possibilité de suivre une formation de jeune secouriste en collaboration étroite avec les AS, les structures UNSS et les partenaires.

Le jeune secouriste est reconnaissable par un tee-shirt de couleur bleue dans toutes les compétitions nationales de l'UNSS

Ainsi, **devenir Jeune secouriste**, c'est :

- Protéger : éviter le sur accident et protéger la victime
- Alerter : savoir qui alerter, savoir situer l'endroit, savoir décrire les symptômes apparents
- Secourir : connaitre les premiers gestes de secours (ex PLS)
- Repérer les conduites d'incivilités ou à risques et prendre l'initiative de prévenir un adulte

Mise en œuvre :

Ces Jeunes secouristes, ont un rôle de prévention ou d'information, ils n'agissent jamais seuls lors des postes de surveillance sur un parcours:

- Echauffement
- Alimentation
- Signalisation
- Communication
- Information

- L'identification d'un jeune secouriste se fait par la remise d'un bracelet orange « JO UNSS MAIF » dès l'entrée en formation
- Ce groupe de Jeunes secouristes ne peut être que local, sur un évènement, quel qu'il soit.

CERTIFICATION

- le Jeune secouriste est en binôme avec l'enseignant d'EPS, agrée et accompagné par une structure d'assistance (protection civile, croix rouge, croix blanche, SNSM, pompier etc.)

- Certifications:
  - Acquis ou pas acquis sur le niveau du championnat sur lequel il officie
  - La certification nationale ne s'acquiert pas pour ce niveau d'implication.

- Remise d'un diplôme mentionnant sa formation et son implication est indispensable et obligatoire

COMMENT ENRICHIR SA FORMATION

Le jeune officiel peut trouver des informations complémentaires en consultant :

- le site Union Nationale du Sport Scolaire : www.unss.org

- le Ministère de l'Education Nationale : www.education.gouv.fr

- le Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Forêt : www.educagri.fr

- le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative : www.sports.gouv.fr

- le Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF) : www.franceolympique.com

- la Ligue de l'enseignement : www.laligue.org

- le site des fédérations sportives concernées

- le Comité Régional Olympique Sportif de la région concernée (CROS)

- le Comité Départemental Olympique Sportif du département concerné (CDOS)

- les collectivités territoriales (régions, départements, communauté de communes ou agglomérations)

AMBASSADRICE DU DOSSIER JEUNES OFFICIELS

Charlotte Girard

Charlotte Girard, issue de l'UNSS est devenue joueuse internationale puis arbitre internationale de hockey sur glace après avoir pratiqué de multiples activités.
Sa vocation pour l'arbitrage vient de son envie d'associer pratique physique de haut niveau et prise de responsabilité et ce, tout en exerçant une activité professionnelle.
Elle a atteint l'arbitrage de la haute compétition en étant retenue sur les derniers Jeux Olympiques de Sochi.

Classée dans le top 10 mondial, elle partage son expérience en étant aussi une des trois responsables de la formation des arbitres en France, dans sa discipline.
Elle est disponible pour se déplacer et intervenir sur vos formations Jeunes Officiels (Jeune Arbitre, Jeune Dirigeant, Jeune Organisateur,…).

Membre de l'AFCAM, elle peut vous aider à obtenir la présence d'un arbitre international et animer vos équipes de Jeunes Arbitres sur vos championnats de France dans l'activité concernée.

Son palmarès :

- 2001-2002 : arbitre régionale.
- 2002-2008 : arbitre nationale, junior élite et 1ère division.
- 2008-2009 : *France*, 1ère division – *International* catégorie B, coupe d'Europe féminine, 1er tour et 1/2 finale.
- 2009-2010 : *France*, 1ère division - *International*, coupe d'Europe féminine, finale.
- 2010-2011 : *France*, 1ère division, finale - *International*, championnat du monde senior division 1B, finale.
- 2011-2012 : *France*, 1ère division, 1/2 finale et Magnus – *International* catégorie A, championnat du monde senior division 1A, finale.
- 2012-2013 : *France,* Magnus, 1/4 finale - *International*, championnat du monde junior élite, finale.
- 2013-2014 : *France*, Magnus, 1/2 finale, finale Coupe de la Ligue – *International*, Jeux Olympiques de Sochi.
- 2014-2015 : *France*, Magnus, finale Coupe de France féminine – *International*, championnat du monde senior division 1A, finale et WCHL (ligue pro nord-américaine), ½ finale.

Ce qu'elle peut vous apporter :

- Promouvoir et représenter le dossier Jeunes Officiels vers une génération responsable auprès des jeunes, des partenaires et des institutionnels.
- De la formation sur tous les rôles des jeunes officiels et en particulier sur celui de jeune dirigeant/vice-président élève.
- Animer des mini conférences inter actives pour partager son expérience, présenter son parcours et « donner envie » de s'engager dans l'association.

Son contact : charlotte-girard@laposte.net
Déplacement /hébergement : à la charge du service sollicitant sa présence

Académie : ***Année scolaire :***
Association Sportive (AS) :

LES

PRESIDENT d'AS (Chef d'établissement)

VICE PRESIDENT d'AS Parent :

VICES PRESIDENTS d'AS Fille / Garçon :

ADMINISTRATIF

Trésorier d'AS :
Secrétaire d'AS :

Trésoriers adjoints d'AS :
Secrétaires adjoints d'AS :

JEUNES

SPORTIF

Animateurs d'AS :

Jeune coach /animateurs adjoints d'AS :

OFFICIELS

ORGANISATION

Jeunes dirigeants :
Jeunes secouristes :
Jeunes reporters :

ARBITRAGE

Jeunes juges/jeune arbitres :

ATTESTATION LYCEENS POUR JEUNES JUGES - JEUNES ARBITRES

A remettre uniquement aux lycéens ayant obtenu la certification nationale sur un championnat de France *(à demander aux services Régionaux ou départementaux UNSS). Les impressions sont à la charge du service organisateur du championnat de France*

DIPLOMES COLLEGIENS LYCEENS POUR TOUS LES ROLES

à demander aux services régionaux et départementaux UNSS, se déclinent à tous les niveau